

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation : 22/02/2018

Date de séance : 01/03/2018

Horaire d'ouverture

1. Election d'un secrétaire de séance

Selon l'ordre du tableau : Maurice BADIN

2. Pouvoirs

- Isabelle FREYDOZ donne pouvoir à Marie-Laure SERRE
- Myriam GRATZ donne pouvoir à Guy ROGUET
- Olivier RAMBOSSON donne pouvoir à Christian DEFAGO

3. Adoption du compte-rendu de la précédente séance du Conseil (11/01/2018)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

4. Ordre du jour avec délibérations

FINANCES

Projet de délibération n°D2018-04

Objet : Changement de dénomination du budget annexe Auberge – locaux professionnels

Rapporteur : Christelle SAGE

Nature : 7.10 Divers

Le maire explique que le budget annexe dénommé AUBERGE COMMUNALE-FEIGERES (SIRET 21740124900040) doit changer de dénomination. En effet, les opérations qui concernent l'auberge ne sont plus suivies dans ce budget depuis le nouveau bail signé avec le nouveau preneur. Il ne subsiste dans ce budget que les opérations relatives aux autres locaux professionnels.

La nouvelle dénomination plus appropriée pour ce budget annexe sera : « LOCAUX PROFESSIONNELS – FEIGERES » (SIRET 21740124900040).

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

- **DE MODIFIER** la dénomination du budget annexe AUBERGE-COMMUNALE-FEIGERES,
- **D'APPROUVER** la nouvelle dénomination LOCAUX PROFESSIONNELS-FEIGERES

À L'UNANIMITÉ

.....

FINANCES

Projet de délibération n°D2018-05

Objet : la convention de regroupement avec le SYANE pour bénéficier du CEE TEPCV

Rapporteur : Guy ROGUET

Nature : 7.5 Subvention

Monsieur le Maire expose que,

Chaque territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) signataire d'une convention TEPCV avec l'État à compter du 13 février 2017 peut bénéficier d'un dispositif spécifique de certificats d'économies d'énergie (CEE TEPCV) afin de financer des travaux d'économies d'énergie sur son patrimoine, si et seulement si ces actions ne sont pas déjà financées dans la convention ou l'avenant TEPCV.

Ce dispositif spécifique CEE TEPCV correspond au programme PRO-INNO 08 défini par l'arrêté du 09 février 2017 et modifié par l'arrêté du 24 février 2017.

Compte tenu de la complexité du montage des dossiers, la commune de FEIGERES propose de confier au SYANE la gestion de ses dossiers CEE TEPCV générés par les opérations d'économies d'énergie auprès du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE) puis de leur valorisation financière.

Une convention de regroupement des CEE TEPCV entre la commune de FEIGERES et le SYANE précise les modalités de gestion, de dépôt et de vente des CEE TEPCV.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention de regroupement proposée par le SYANE

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de regroupement avec le SYANE

À L'UNANIMITÉ

Guy ROGUET explique le dispositif ainsi que l'intérêt de réaliser des économies d'énergie sur nos bâtiments

Le TEPCV – dispositif mis en place exceptionnellement : sont éligibles par ce dispositifs les travaux en bâtiments suivants :

- Chaudière performante
- Pompe à chaleur
- Remplacement fenêtre
- Isolation : toitures – murs extérieurs et planchers

3,25 € de travaux correspond à 1MWh cumac

Ce 1MWh cumac est revendu selon le cours du marché à « des obligés » (fournisseurs d'énergies, courtiers en CEE)

5. Ordre du jour sans délibération

5.1. Décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

- Choix du cabinet d'avocats Philippe PETIT & Associés pour un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble en matière d'urbanisme
Taux horaire minoré : 180 Euros HT
Durée approximative : 14 et 16 heures de travail

5.2. Demandes d'autorisations d'urbanisme

5.2.1. Permis modificatifs

- **Jean Cœur Promotion** : Modifications : Garage, Caves, Pente du toiture, Chemin de l'Ecole,

5.2.2. Déclaration préalable

- **Jean Michel Gargot** : Pose d'une clôture, Chemin de l'Arguille,

5.2.3. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

- **Terrain bâti**, parcelles ZP63 et ZP 176, au 55 et 60 Passage de la Fontaine
- **Terrain non bâti**, parcelle AI 676, Chemin de la Côte



Questions diverses

- Guy ROGUET : Dans le cadre du Projet « Stratégie Lumière et travaux d'éclairage public » du SYANE, la Commune de FEIGERES peut bénéficier de 11 000 € de subvention sous certaines conditions. Plusieurs scenarii ont été proposé par le SYANE et seront soumis à la Commission finances.
Puis, un plan de financement sera établi par le SYANE et sera soumis au vote du conseil municipal.
Le retour sur investissement de ces travaux est estimé à 6 ans sur le fonctionnement.
- Maurice BADIN informe de son souhait de démissionner des Commissions urbanismes et voirie. Il reste membre des commissions bâtiments et environnement. (Conformément à la législation, le remplacement de M. BADIN n'est pas obligatoire)
- Information relative à l'arrivée des 2 nouveaux agents techniques sur la Commune : Jean-Luc BARHASSAT et Sebastien RAMSEIER tous deux arrivés du secteur privé – le contrat de Sebastien a débuté le 19 février, celui de Jean-Luc ce jour (1^{er} mars)
- Demande d'information relative à l'organisation du repas des aînés du CCAS – Béatrice MAYORAZ informe tous les élus que leur présence est souhaitée samedi matin à partir de 9 h et dimanche à 11h30

- Le radar pédagogique pourrait-il être déplacé ?
Guy ROGUET répond par l'affirmative et ce en tout lieu où le besoin se fera sentir. Il est d'ailleurs prévu prochainement de le déplacer au centre du chef-lieu.
- Les prochaines réunions : l'intermédiaire du 20 mars 2018 et le Conseil Municipal du 05 avril porteront sur le budget 2018
- Eric COLLOMB a félicité Christèle SAGE ainsi que P. SIFREDY pour leur travail relatif à la préparation du budget 2018 suite à la réunion de la Commission finances

Fin de la séance à 21h

Le Maire
Guy ROGUET

Secrétaire de séance
Maurice BADIN

